



Extrait du registre des poursuites

Art. 8a LP

n° : 9123054009W

Réf. : Guichet-9123054009W

Office cantonal des poursuites
Case Postale 208
1211 Genève 8



VELIU BÂTIMENT Sàrl
c/o Jashar Veliu
Avenue du Cimetière 14
1213 Petit-Lancy

Nous attestons que la raison sociale **VELIU BÂTIMENT Sàrl**, Avenue du Cimetière 14, 1213 Petit-Lancy, ne fait l'objet d'aucune poursuite ni acte de défaut de biens auprès de l'Office des poursuites de Genève.

Nombre de pages de l'extrait: 1

Informations juridiques

Le présent extrait recense toutes les poursuites qui ont été clôturées au cours des cinq dernières années dans l'arrondissement de poursuite de l'office qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus. Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai d'un an fixé à l'art. 88 LP sont également énumérées. L'extrait indique en outre le nombre et le montant total des actes de défaut de biens après saisie établis dans l'arrondissement de poursuite durant les 20 dernières années, s'ils ne sont pas éteints. Il mentionne aussi l'ouverture et la clôture des faillites communiquées à cet office au cours des cinq dernières années.

Ne figurent pas sur l'extrait les poursuites retirées par le créancier, annulées à la suite d'un jugement, non portées à la connaissance de tiers suite à une demande du débiteur (art. 8a, al. 3 LP) ou inscrites dans les registres d'un autre arrondissement de poursuite. D'éventuels actes de défaut de biens après faillite n'y figurent pas non plus. Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Si le domicile ou le siège de la personne nommée ci-dessus se trouve ou s'est trouvé au cours des cinq dernières années dans un autre arrondissement de poursuite, un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office compétent de cet arrondissement.

Remarques

La recherche a été effectuée en conformité avec l'article 8a de la LP.

Ce renseignement est délivré sous les réserves d'usage, sauf erreur ou omission et sans responsabilité de l'office.

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cet extrait sur www.ge.ch/lc/verifier-extrait

Les clés ci-dessous sont nécessaires :

- Référence du document : 20230405_2019
- Clé d'accès : jaPc7ymsesjAt2ya

Genève, le 05.04.2023
Office cantonal des poursuites
Evelyne Hänni, commise administrative